

N°CC/46/1.1/2022-55

DECISION COMMUNAUTAIRE

Signature d'un contrat avec BUREAU VERITAS pour le contrôle de coffrets forains,
Place du Marché, Monteux

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 ;

VU la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2022.17 du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au contrôle de 14 coffrets forains, place du Marché à Monteux.

DECIDE

Article 1^{er} : : De signer le contrat avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION, 185 Allée de vire abeille, 84130 LE PONTET, pour vérification des installations électriques.

- Pour un montant de 35,00 € H.T. par coffret, soit 490,00 € H.T.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 28 mars 2022

Le Président,



Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Envoyé le : 31mars 2022
Affiché le : 31mars 2022



Bâtir un monde de confiance

CONTROLE DE 14 COFFRETS FORAINS

Contrat

N° Q-173901 - 0797008

REFERENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Vos coordonnées

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT

ROUTE D AVIGNON

84170 MONTEUX

Représenté par : **Jérôme BLANC**

Tél : +33490611550

Email : jerome.blanc@sorgues-du-comtat.com

SIRET : 24840029300127

Ci-après désigné « **Le client** »

Votre contact

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

CENTRE D'AFFAIRES LE LASER – 185 ALLEE DE VIRE ABEILLE

84130 LE PONTET

Centre Budgetaire : 0797008

Représenté par : **Chantal CASA**

Chargée commerciale marketing

Tél : +33442372544

Email : serviceclientsudest@bureauveritas.com

Ci-après désigné « **La société** »

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **25 mars 2022**.

Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à Bureau Veritas Exploitation, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)

1. TARIF

Montant global des prestations (HT) :

Montant global TTC : 588,00 €

Devise: Euro (€)

TVA : 20%

490,00 €

2. PERIMETRE DES PRESTATIONS

Cf. rapport **11773965/1**

35 euros HT/coffret

Les frais de dossier (19 euros HT) sont offerts.

Lieu d'exécution : place du Marché , MONTEUX 84170

3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSEES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Global HT
Vérification périodique des installations électriques	FMBVE_ELO1 §4.2 (v11/2021)	2022	1 (Visite)	490,00 €	490,00 €
Facturation de frais de dossier		2022	1 (Nombre)	Offert	Offert
MONTANT GLOBAL HT				490,00 €	
TVA (20 %)				98,00 €	
TOTAL TTC				588,00 €	

4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email à l'adresse : serviceclientsudest@bureauveritas.com en indiquant la référence Q-173901. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-173901 libellé CONTROLE DE 14 COFFRETS FORAINS, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.
Montant global des prestations (TTC) : 588€

Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

Bureau Veritas Exploitation
CENTRE D'AFFAIRES LE LASER – 185 ALLEE DE VIRE ABEILLE
84130 LE PONTET
Représenté par : Chantal CASA
Tél : +33442372544
Email: serviceclientsudest@bureauveritas.com

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT
ROUTE D AVIGNON
84170 MONTEUX
Représenté par : Jérôme BLANC
Tél: +33490611550
Email: jerome.blanc@sorgues-du-comtat.com
SIRET : 24840029300127
Le :
Signature :

5. DURÉE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le Client. Elle s'achève à la remise du livrable.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
Vérification périodique des installations électriques	<ul style="list-style-type: none"> Nature d'établissement : Collectivités Catégorie d'établissement : ERT - Code du Travail Installation électrique : Basse Tension à puissance limitée ($P < 36$ kVA) 	14 coffrets forains (35 euros HT/coffret)

7. EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

• COMMANDE

Validation du contrat ou de la commande
Facturation à la commande le cas échéant

• GESTION DES INTERVENTIONS

Création des affaires et des interventions à réaliser
Planification de la ou des dates de d'intervention

• INTERVENTIONS

Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)
Facturation totale ou du reliquat

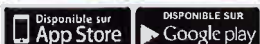
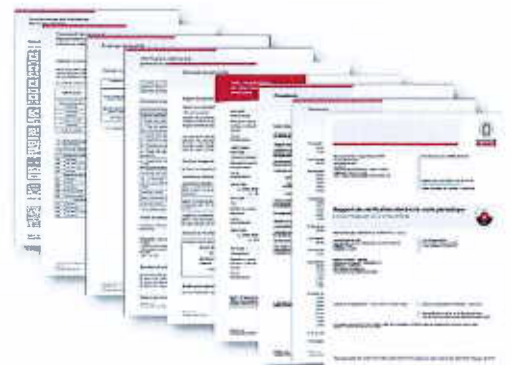
• RAPPORTS

En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

8. REMISE DES LIVRABLES



Les rapports d'intervention sont mis à disposition du client, sur le site dénommé « BV Link », sous forme de fichier « pdf ». L'ensemble des rapports émis, objet du présent contrat, sont conservés sur son espace « BV Link EXPRESS » pendant la durée du contrat et les 12 mois qui suivent où ils sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00. Si le client possède déjà un accès au site BV Link, les nouveaux rapports seront mis à disposition sur son espace existant. Le service de mise à disposition et d'archivage des rapports sur le site BV Link EXPRESS (50 € HT/an) est offert dans le cadre du présent contrat.





Bâtir un monde de confiance

9. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

10. SECURITE ET PLAN DE PREVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de Bureau Veritas Exploitation en mettant en oeuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.



Bâtir un monde de confiance

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-2484 0 0293-2022 0328-2022_055-AR



BUREAU VERITAS

11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

MODALITES DE PAIEMENT

Les factures de Bureau Veritas Exploitation sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture.

Les factures sont payables :

- de préférence par prélèvement automatique
- ou par virement bancaire au compte référencé ci-après :

NATIXIS

IBAN : FR76 3000 7999 9904 4245 1000 056

SWIFT/BIC : NATXFRPPXXX

Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de compléter, dater et signer le mandat de prélèvement SEPA joint à la présente offre et de l'accompagner d'un RIB.

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Ils sont revalorisés annuellement et a minima selon l'indice :

« ICHT-N »

$P = P_o \times I / I_o$: indice ICHT-N à la date de la facture

P : prix actualisé à la date d'émission de la facture

Po : Prix de base à la date d'émission de la proposition

Io : Indice ICHT-N dernière valeur connue à la date de la proposition

Valeur de l'indice Io : 123,2 de Septembre 2021

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses ...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

FACTURATIONS COMPLEMENTAIRES

- Vacation supplémentaire 1 Journee : 900 € HT
- Vacation supplémentaire 1/2 Journee : 450 € HT

Mandat DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Bureau Veritas Exploitation à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bureau Veritas Exploitation.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

*Veillez compléter les champs marqués **

Votre Nom	*	1
		Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse	*	2
		Numéro et nom de la rue	
	*	3
		Code Postal	
	*	3
		Ville	
	*	FRANCE	4
		Pays	
Les coordonnées de votre compte	*	5
		Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	*	6
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier	*	Bureau Veritas Exploitation	7
		Nom du créancier	
	*	FR38ZZZ822B43	8
		Identifiant du créancier	
	*	Le Triangle de l'Arche 8 cours du triangle - CS 20098	9
		Numéro et nom de la rue	
	*	92800	10
		Code Postal	
	*	Puteaux	10
		Ville	
	*	FR	11
		Pays	
Type de paiement	*	Paiement ponctuel <input checked="" type="checkbox"/>	12
Signé à	*	MONTEUX	13
		Lieu	
		25 mars 2022	
		Date : JJ/MM/AAAA	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, tels que prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

MANDAT A RETOURNER PAR EMAIL A L'ADRESSE : serviceclientsudest@bureauveritas.com
ACCOMPAGNE D'UN RIB



Bâtir un monde de confiance

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2022
Application agréée E-legalite.com
09_AR-084-248400293-20220328-2022_055-AR



12. ANNEXES

FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les annexes sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMBVE ELO1 §4.2 \(v11/2021\)](#)

[CGSF-BVE v10-2020](#)